

Démarche : Chronologie des médias : demande de dérogation au délai d'exploitation sous forme de vidéogramme

Organisme : Direction du numérique, Direction du cinéma

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Ce formulaire vous permet d'envoyer au CNC une demande de dérogation au délai d'exploitation sous forme de vidéogramme destiné à la vente ou à la location pour les œuvres éligibles, c'est-à-dire les films ayant réalisé au maximum 100 000 entrées au terme de leur 4^e semaine cinématographique.

Constitue une semaine cinématographique un cycle de 7 jours consécutifs déterminés selon l'usage de la profession.

La dérogation donne accès à un délai plus favorable pour une exploitation de l'œuvre sous forme de vidéogramme.

Le silence gardé par le président du CNC pendant trois jours ouvrables vaut décision d'acceptation (article R-231-6 du CCIA).

La demande de dérogation n'est plus encadrée par des délais (article D.231-2-III. du CCIA).

Demandeur

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Prénom

Nom

Société

Seul le titulaire des droits d'édition vidéographique peut formuler une demande de dérogation pour une exploitation sous forme de vidéogrammes

Fonction

Téléphone du contact

Email du contact

Oeuvre

Titre

Réalisateur

Numéro de visa d'exploitation

Date de la sortie nationale en salles de spectacle cinématographique

Les sorties en avant-première, les sorties exceptionnelles anticipées mêmes payantes ainsi que les représentations cinématographiques mentionnées au R.211-45 du code du cinéma et de l'image animée, ne sont pas prises en compte pour la détermination de la date de sortie nationale de l'œuvre.

Date prévue d'exploitation sous forme de vidéogramme

Nombre d'entrées cumulées à la fin de la 4e semaine d'exploitation

Doit être inférieur ou égal à 100 000 entrées

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déclaration du distributeur sur le nombre d'entrées en salles

Merci d'envoyer sous format PDF un mail ou courrier du distributeur certifiant le nombre d'entrées de l'oeuvre au terme de la 4e semaine d'exploitation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de détention de titularité des droits vidéo

Exemple : contrat de cession de droits vidéographiques, affidavit etc.